

## Mot de la présidente



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Il m'est agréable de m'adresser à vous par l'entremise du tout nouveau bulletin municipal *Ici Longueuil* et je vous invite à prendre connaissance de l'encart réservé à votre arrondissement.

Boucherville est un endroit où il fait bon vivre et la qualité des services offerts est un des éléments qui en fait la

renommée. Le souci constant de mieux vous servir, de répondre à vos besoins et de satisfaire une population toujours grandissante étant au cœur de nos préoccupations, vous trouverez dans le présent encart un large éventail de renseignements des plus pertinents en cette période de l'année.

Dans ce même esprit, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions par l'intermédiaire de notre service à la clientèle (449-3131). Sachez que nous sommes toujours à votre écoute.

La belle saison étant de retour, je vous convie à profiter de nos activités et de nos installations et à être au rendez-vous le 23 juin prochain sur les différents sites des activités entourant la Fête nationale. Ce sera pour moi un grand plaisir de vous y saluer.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous nos nouveaux citoyens. Nous espérons que vous trouverez plaisir à vivre parmi nous et à découvrir votre voisinage.

En terminant, je félicite toute l'équipe de rédaction qui a rendu possible la réalisation de ce nouveau journal.

Bonne saison estivale !

La présidente de l'arrondissement de Boucherville,

Francine Gadbois

## L'arrosage a ses heures... Pensez-y !

Saviez-vous que votre tuyau d'arrosage débite plus de mille litres à l'heure ? Que cette quantité d'eau est équivalente à celle consommée par une famille de quatre personnes durant toute une journée ? Qu'arroser abusivement la pelouse nourrit les mauvaises herbes, handicape sa résistance et devient la cause de baisses de pression d'eau pouvant même créer des pénuries temporaires ou prolongées ?

Respecter le règlement municipal c'est protéger une grande richesse, c'est faire preuve de civisme et c'est éviter les contraventions !

### Les pelouses

Votre adresse se termine par un nombre pair ? Vous pouvez arroser les LUNDI et JEUDI seulement entre 20 h et 23 h.

Votre adresse se termine par un nombre impair ? Vous pouvez arroser les MARDI et VENDREDI seulement entre 20 h et 23 h.

### Les plates-bandes

L'arrosage des aménagements paysagers et des floraux, des arbres et des potagers est autorisé en tout temps en utilisant un arrosoir manuel, un tuyau ou un système automatique destiné exclusivement à l'arrosage des aménagements.

### L'arrosage automatique

Permis deux nuits par semaine, entre 2 h et 6 h, les mêmes jours que ceux prévus pour l'arrosage des pelouses, c'est-à-dire :

- Dans les nuits du dimanche au lundi et du mercredi au jeudi pour les adresses qui se terminent par un nombre PAIR.
- Dans les nuits du lundi au mardi et du jeudi au vendredi pour les adresses qui se terminent par un nombre IMPAIR.

### Une nouvelle pelouse

Sous l'obtention obligatoire d'un permis, l'arrosage d'une nouvelle pelouse est autorisé en tout temps pour une période maximale de trois semaines. Permis disponible au comptoir des taxes et des perceptions du bureau d'arrondissement au coût de 25 \$/semaine.



### Autres utilisations de l'eau potable

- Les lavothons sont interdits à moins d'obtenir une autorisation spéciale.
- Le lavage des allées de circulation et de stationnement est permis seulement aux mêmes jours que l'arrosage des pelouses.
- Le lavage des voitures est permis en tout temps, mais vous devez couper l'écoulement de l'eau dès que vous avez terminé.

Les contrevenants au règlement sont passibles d'une amende minimale de 100 \$.

## Horaire – Fête nationale et Fête du Canada

### 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet

- Bibliothèque : fermée
- Centre culturel Mgr-Poissant : bureaux administratifs fermés
- Centre multifonctionnel : salle d'exposition ouverte de 10 h à 16 h
- Centre sportif Pierre-Laporte : bureaux administratifs fermés

## Pesticide

### Pour une gestion écologique de notre environnement !

Boucherville a choisi, depuis plusieurs années déjà, de ne pas épandre de pesticides sur ses espaces verts. Ne soyez donc pas surpris d'y voir quelques pissenlits !

Avant de conclure une entente avec un entrepreneur ou de traiter vous-même votre pelouse, vous devez être conscient des points importants de la réglementation :

À Boucherville, tout épandage de pesticides **est interdit après le 15 juin**.

**Avant le 15 juin**, il est interdit d'étendre des pesticides s'il y a prévision de pluie dans un délai de 4 heures, lorsque la température est supérieure à 25°C et lorsque les vents dépassent 15 km/h; sur les arbres et arbustes mitoyens sans l'autorisation du ou des voisins concernés et sur les terrains adjacents aux terrains scolaires, de jeux ou de repos pendant les heures d'achalandage.

Après cette date, seul un insecticide peut être utilisé de façon localisée s'il est démontré qu'une infestation met en péril la vie des végétaux (vérifiez toujours la procédure auprès de votre entrepreneur).

En tout temps, une zone tampon de un mètre de largeur exempte de pesticide doit être respectée le long des propriétés adjacentes.

Les araignées, peu attirantes mais très utiles, nous amènent à interdire à Boucherville de faire traiter les surfaces extérieures des bâtiments contre celles-ci.

Rappelez-vous que plusieurs personnes sont incommodées par la présence de pesticides, autant enfants qu'adultes, et qu'il peut y en avoir parmi vos voisins. Ces personnes, si elles le désirent, peuvent s'inscrire au registre tenu par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, afin d'être avisées 24 heures avant l'épandage de pesticides sur les terrains avoisinants.

L'installation d'affichettes interdisant de marcher sur le terrain est obligatoire chaque fois qu'un pesticide est utilisé.

Les contrevenants sont passibles d'une amende variant entre 100 \$ et 4 000 \$. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du règlement complet auprès du Service administratif de l'arrondissement de Boucherville. Un dépliant sur l'entretien des pelouses sans produits chimiques est disponible à la réception du centre administratif de l'arrondissement.

**La réduction des pesticides, ça nous regarde tous !**



## Élagage, abattage des arbres

L'arbre protège, enrichit et embellit notre environnement et notre milieu de vie. Il améliore l'habitat de la faune, en particulier celui des oiseaux. Il sert d'écran contre les vents froids d'hiver et les rayons solaires d'été et, bien situé, il peut faire diminuer vos coûts de chauffage et de climatisation. La présence d'arbres matures sur votre terrain augmente l'apparence et la valeur de votre propriété.

### L'abattage

À Boucherville, il faut une bonne raison pour abattre un arbre : maladie, danger pour la santé, la sécurité et la propriété. Pour abattre un arbre qui est soumis à la réglementation, vous devez vous procurer auprès d'un ingénieur en foresterie un certificat confirmant la raison de l'abattage de l'arbre (celle-ci doit être conforme au règlement), avec photos à l'appui. Par la suite, vous devez vous présenter avec ces documents au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, afin d'obtenir un certificat d'autorisation qui vous sera émis au coût de 10 \$.

Les arbres soumis à cette réglementation sont : dans le Vieux-Boucherville, tous les arbres qui ont un diamètre de 10 cm et plus lorsqu'ils sont mesurés à 30 cm du sol et, dans tous les autres quartiers, tous les arbres qui ont un diamètre de 10 cm et plus lorsqu'ils sont mesurés à 30 cm du sol et qui sont plantés **en façade d'une résidence**.

### L'élagage

Certaines normes sur l'élagage des arbres ont été établies à Boucherville afin d'éviter des dommages aux arbres et en favoriser les maladies. Ainsi, l'élagage et l'élagage sévère d'un arbre ne sont pas autorisés. L'arbre doit conserver sa forme naturelle et au plus, 25 % du volume des branches peut être coupé. La coupe des arbres et des racines, ainsi que l'usage d'équipement qui pourrait altérer l'écorce des arbres, sont d'autres opérations qui peuvent endommager les arbres et elles ne sont pas permises à Boucherville.

Un guide de bonne pratique sur l'élagage des arbres est disponible à la réception du centre administratif de l'arrondissement de Boucherville.

## Herbe à poux

Différentes organisations ont pris des moyens afin de sensibiliser la population et de développer et appliquer des méthodes de contrôle de l'herbe à poux.

Comment reconnaître l'herbe à poux ? Sa hauteur varie de 5 à 70 centimètres. Ses feuilles sont minces, profondément découpées et sa tige est velue. Les jeunes plants ressemblent à des plants de carottes. En juillet, des bourgeons floraux verdâtres groupés en épis apparaissent au sommet des rameaux de la plante.

L'herbe à poux se trouve surtout dans les endroits délaissés par les autres plantes comme les abords des trottoirs, des rues, des chantiers de construction, des terrains vacants... bref, tout habitat aride et ensoleillé lui convient et peu de sols lui résistent.

Elle est allergène lorsqu'elle est en période de floraison, durant les mois d'août et septembre. À cette période, ses fleurs émettent dans l'air des grains de pollen microscopiques contenant des substances

fortement allergènes qui entraînent chez les personnes sensibles aux symptômes du rhume des foins. Une personne sur dix en souffre !

En terme de prévention, il faut d'abord détruire ou réprimer le plant d'herbe à poux. L'arrachage et la tonte avant la floraison, ou l'utilisation de paillis et l'ensemencement de nouvelles espèces végétales vont concurrencer l'herbe à poux et sont des solutions efficaces. La plante n'est pas allergène au toucher. Ses racines sont peu profondes et faciles à arracher.

Un dépliant produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux visant à sensibiliser le citoyen et à l'informer sur quelques méthodes de contrôle est disponible à la réception du centre administratif de l'arrondissement.

Voici les différentes interventions de l'arrondissement afin de lutter contre cette plante néfaste :

Du 15 au 31 juillet, les bords de route sont fauchés de façon à couper l'inflorescence et en réduire l'incidence.

La tonte aux abords des pistes cyclables est faite une fois par semaine.

En mars, tous les propriétaires de terrains vacants reçoivent une lettre du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection les informant du règlement sur l'entretien qui les oblige notamment à tenir leur terrain exempt d'herbe à poux. En juin, juillet et août, des inspections sont effectuées et les contrevenants reçoivent des constats d'infraction.

Étant donné que depuis 1990 il n'y a pas d'épandage de pesticides dans les parcs de Boucherville, du lotier et du trèfle ont été ensemencés pour enrichir le sol d'azote, favorisant ainsi un meilleur équilibre du sol et les micro-organismes en meilleure santé sont plus aptes à se défendre.

À PARTIR DE SEULEMENT

**2,9%**

jusqu'à 24 mois

Tous les moyens sont bons pour réserver sa **Jetta**

[vw.com](http://vw.com)

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



**Modèle de base**  
Quatre coussins gonflables  
Banquette arrière rabattable et divisée 60/40  
Roues en acier de 15 pouces  
Freins ABS  
Système audio stéréo à huit haut-parleurs  
Système d'alarme antivol et antidémarrage

**DUVAL**  
VOLKSWAGEN

588, place Trans-Canada, Longueuil

**679-0890**

[www.duvalauto.com](http://www.duvalauto.com)



Remise aux diplômés:  
programme applicable à la location-bail de véhicules neufs et non utilisés Golf ou Jetta 2001. Détails chez les concessionnaires Volkswagen participants.

750\$

\*Taux non applicable à la Jetta GLI. Taux de financement à l'achat de 2,9% offert pour un terme jusqu'à 24 mois. Autres taux de financement offerts: 3,9% pour un terme jusqu'à 36 mois, et 4,9% pour un terme jusqu'à 60 mois. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance. Roues en alliage illustrées offertes en option. Offre valable pour un temps limité chez les concessionnaires Volkswagen du Québec seulement. Et comme la Jetta est si précieuse, nous avons même buriné 25 de ses composantes. Valable jusqu'au 30 juin 2002.

**50 ANS**  
**VOLKSWAGEN**  
C A N A D A

## Les ordures Deux collectes par semaine Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre

Le mardi et le vendredi pour tous les secteurs. Entre 7 h et 18 h.  
Jours fériés : la collecte est annulée.

### Quoi ?

Appareils électroménagers (réfrigérateurs sans la porte), baignoires, évier, barbecue au gaz sans la bonbonne, branches de moins de 4 cm de diamètre sectionnées (en ballots d'une longueur maximale de 1,5 m), mobilier, meubles de patio, tapis, ordures ménagères, réservoir eau chaude, résidus de jardinage et de construction ensachés (maximum 25 kg), téléviseurs, terre, tourbe (maximum 2 kg).

### Comment ?

Déposez vos sacs, poubelles et bacs roulants bien fermés à proximité du trottoir du côté de votre terrain, et non dans la rue ou sur le trottoir, après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même de la collecte.

L'utilisation des boîtes de carton et des sacs de papier est à bannir sauf pour les matériaux de construction qui peuvent être déposés dans des boîtes bien ficelées.

Le poids des contenants ne doit pas dépasser 25 kg. Quant au volume, il ne doit pas excéder 100 litres.

Renseignements : 449-8225



## La collecte des matières recyclables

### Quand ?

Le vendredi, entre 7 h et 18 h, pour tous les secteurs. Annulée les jours fériés.

### Quoi ?

Le papier, le carton et les contenants en plastique, en verre ou en métal, les cartons de lait et de jus sont acceptés.

### Restrictions

Les déchets de table, jouets en plastique, papier ciré, cellophane, contenants sous pression, contenants de matières dangereuses, verre, cristal ne sont pas acceptés.

### Comment ?

- Procurez-vous gratuitement un bac de récupération au Service des travaux publics, 650, chemin du Lac.
- Enlevez les couvercles, videz et rincez les contenants.
- Placez les journaux, le papier et les revues dans un sac de papier ou ficellez-les.
- Déposez votre bac à proximité du trottoir, sur votre terrain, le matin de la collecte seulement.

Renseignements : 449-8225

## Le centre de dépôt

### Quand ?

Jusqu'au 31 octobre : du lundi au vendredi, de 12 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h.

Jours fériés : de 9 h à 17 h.

### Quoi ?

Déchets secs, résidus de construction et de démolition. Pas de tapis, de matelas et divans.

### Où ?

Chez Matrec, 4, chemin Du Tremblay à Boucherville. Accès par De Coulomb et De Montgolfier.

### Comment ?

Procurez-vous, au coût de 10 \$, un coupon au comptoir des taxes du bureau de l'arrondissement ou à la réception du centre sportif Pierre-Laporte, aux heures normales d'ouverture des différents comptoirs de services. Ayez une preuve de résidence et votre numéro d'immatriculation de véhicule.

## Ramonage 2002 Boucherville

Votre Service de la sécurité incendie, toujours dans le but d'accroître votre sécurité, vous rappelle qu'il est du devoir du propriétaire d'un immeuble muni d'une cheminée desservant un appareil de chauffage à combustibles solides de voir à ce que cette cheminée soit ramonée au moins une fois par année, tel que stipulé dans le règlement 1882.

La période de sollicitation, en vue d'offrir le service de ramonage, est présentement en cours et se termine le 15 octobre 2002. À cette fin, un permis a été émis à « Renaud Ramonage » au numéro de téléphone : 676-4320.

Le coût du ramonage, incluant toutes taxes, a été fixé cette année :

- Unifamilial  
Première cheminée – 12,00 \$  
Cheminées suivantes – 6,00 \$/chacune
- Autres types de bâtiments : 15,00 \$  
(édifices commercial, industriel, public, école, église)

Il est à noter que le propriétaire d'un immeuble doit compléter le nettoyage de la base de la cheminée, des tuyaux à fumée intérieurs et de l'appareil après chaque ramonage. Ce service peut être offert par l'entreprise de ramonage desservant votre secteur. Vous devez donc vérifier les coûts rattachés à ces travaux.

**Attention :** Le ramonneur doit présenter sa carte d'identité. L'autorisation, l'année de validité et les arrondissements attribués y figurent et vous devez en prendre connaissance avant de les laisser procéder aux travaux.

Votre Service de la sécurité incendie vous souhaite une excellente saison estivale et demeure à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Service de la sécurité incendie : 926-7910, poste 4106

## Golf GL 2002

- Roues en acier de 15 pouces
- Quatre coussins gonflables
- Freins ABS
- Serrures électriques
- Système audio stéréo à haut-parleurs
- Système d'alarme antivol et antidémarrage
- Banquette arrière rabattable et divisée 60/40

Avouez que ses charmes opèrent

À partir de  
**0\$** dépôt de sécurité  
**199\$** par mois\*

Location 48 mois

Remise de 750\$ pour nouveaux diplômés collégiaux et universitaires

Certaines conditions s'appliquent.



VW.COM

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

**DUVAL**  
VOLKSWAGEN

588, place Trans-Canada, Longueuil

**679-0890**

www.duvalauto.com



Remise aux diplômés : programme applicable à la location-bail de véhicules neufs et non utilisés Golf ou Jetta 2001. Détails chez les concessionnaires Volkswagen participants.

\* L'offre s'applique à une Golf 2002 de base, deux portes, transmissions manuelle 5 vitesses, neuve. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 3000\$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 249\$ requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,12\$ du km additionnel après 80,000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance. Offre valable pour un temps limité chez les concessionnaires Volkswagen du Québec seulement. Ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Et comme la Golf est si précieuse, nous avons même brûlé 25 de ses composantes. Valable jusqu'au 30 juin 2002.

**50 ANS**  
**VOLKSWAGEN**  
C A N A D A

## Boucherville remporte un prix PHÉNIX de l'environnement



*Catégorie : La préservation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des milieux.*

*Municipalité, organisme, institution, entreprise industrielle ou agricole ayant réalisé des actions pour minimiser l'impact de ses activités sur la biodiversité des milieux naturels.*

La gestion des eaux fluviales s'est imposée pour permettre le développement du secteur Harmonie à Boucherville. La technique du double drainage a donné naissance au parc Vincent-d'Indy, composante principale du nouveau centre-ville de Boucherville. Un lac urbain aménagé au sein du parc procure des mesures de mitigation sur le cours d'eau récepteur, « le ruisseau Sabrevois ». On réduit son érosion par le contrôle des débits de pointe et par la diminution des charges polluantes à l'aide d'un système d'aération et de marais filtrants.

Concept d'aménagement écologique complet, le parc Vincent-d'Indy évite la pollution d'un cours d'eau. Ce parc est accessible à toute la population et augmente la qualité de vie du milieu. Un mariage réussi entre les arts, le génie et l'urbanisme.

## Carte Accès-Boucherville

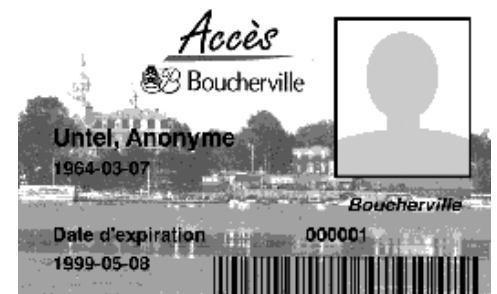
### UNE CARTE OBLIGATOIRE

La carte *Accès-Boucherville* est obligatoire pour s'inscrire et participer aux activités du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire et à celles de ses organismes accrédités.

#### La carte *Accès-Boucherville* est :

- une preuve de résidence;
- une carte d'abonné à la bibliothèque;
- une carte d'abonnement aux activités sportive (moyennant les frais d'inscription).

Cette carte n'est plus valide, s'il y a déménagement à l'extérieur de Longueuil avant l'échéance de l'abonnement.



### Période 2002-2003

#### Adhésion ou renouvellement

Si votre carte *Accès-Boucherville* **EXPIRE EN JUIN 2002** ou si vous souhaitez vous en procurer une, n'attendez pas à la dernière minute. Évitez les files d'attente et présentez-vous **DÈS MAINTENANT** à la réception du centre sportif Pierre-Laporte ou à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.



## Circuit fleuri

L'arrondissement de Boucherville a remporté l'iris d'or au concours national, *Fleurir le Québec édition 2001*. Collectivement, continuons d'embellir notre arrondissement pour conserver notre position pour 2002.

Nous procédons présentement à la sélection des participants, pour le concours *Circuit fleuris 2002*.

La brochure devrait être disponible dès la fin juin.

**Renseignements : (514) 990-6742**

## Symphonies familiales

**Animation, concerts et spectacles en plein air**

#### Endroit :

Parc Vincent d'Indy situé derrière le centre multifonctionnel au 1075 Lionel-Daunais.

En cas de pluie, salle B et C du centre multifonctionnel.

Mardi, dès 18 h du 25 juin au 13 août

#### NOUVEAU CONCEPT : « symphonies animées »

Les mardis, de 18 h à 20 h 30

Animation farfelue aux couleurs de la programmation estivale tous les mardis dès 18 h sur le site des Symphonies.

Thématique, grands jeux, maquillage, jeux d'adresse, rallye, chasse au trésor, concours loufoques et bien plus pour toute la famille.

Et à 19 h 30...

Place au spectacle ! Apportez vos chaises (pour l'extérieur). Casse-croûte et crèmerie sur place.

**Renseignements : 449-8260**

## Les petits animaux

### LES CHIENS

- Doivent être enregistrés annuellement. La médaille d'identification est en vente, au coût de 15 \$, à la Société de contrôle d'animaux domestiques (S.C.D.D.) ;
- Doivent être tenus en laisse sur les voies, terrains et parcs publics et sur les terrains privés non suffisamment clôturés ;
- Doivent être en tout temps sous le contrôle de leur gardien.

Le fait qu'un chien aboie ou hurle de façon à troubler la paix ou devienne un ennemi pour le voisinage, cela contrevient au règlement.

**Renseignements : 449-8230**

### OBLIGATION DES PROPRIÉTAIRES

Les propriétaires de chats et de chiens doivent nettoyer immédiatement une propriété publique ou privée salie par les déjections de leur animal.

Il est interdit de garder plus de deux bêtes (chiens ou chats) dans une unité d'habitation située dans une zone résidentielle (Règlement municipal 1292).

### LES ANIMAUX NUISIBLES

Communiquez avec la S.C.D.D. si des petits animaux nuisibles ont élu domicile chez vous (mouffettes, mulots, etc.).

**Société de contrôle d'animaux domestique (S.C.D.D.) : 656-1007.**